



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 13 DECEMBRE 2018 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET** : D10 - Aire de camping-cars - Convention d'occupation des sols et d'usage avec  
Camping-Car Park

**Date de convocation** : ..... 7 décembre 2018

**Nombre de présents** ..... 24

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL,  
Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE,  
Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric  
DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel  
JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU,  
formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés** : ..... 5

Daniel BARBARIN	donne pouvoir à	Mme la Maire
Patrice BOUCHET	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Michel JARNOUX
Henriette DIADIO-DASYLVA	donne pouvoir à	Sylvie FORGEARD-GRIGNON

**Présidente de séance** : Françoise MESNARD

**Secrétaire de séance** : Jean MOUTARDE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

## N° 10 - Aire de camping-cars - Convention d'occupation des sols et d'usage avec Camping-car Park

**Rapporteur : M. Jean MOUTARDE**

Afin de poursuivre l'exploitation de l'aire de camping-cars du plan d'eau de Bernouet, il a été étudié un fonctionnement relevant du régime des autorisations d'occupation temporaire du domaine communal conformément aux articles L 1311-5 à L 1311-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette autorisation se caractérise par :

- l'usage d'un espace déterminé et dédié, sur une partie de la parcelle cadastrée section AB numéro 658 sise avenue du Port, représentant une surface d'environ 2 500 m<sup>2</sup> ;
- le versement d'une redevance annuelle égale à 50 % de la marge brute ;
- une durée d'occupation de 7 années renouvelables ;
- la prise en charge des frais d'entretien, des abonnements et des fluides par la Commune ;
- la prise en charge de l'exploitation, de la promotion, de la fourniture et de la pose des équipements de gestion d'accès et de leur maintenance par l'occupant.

La société Camping-car Park, sise 2 rue du Traité de Rome à Pornic, a été sollicitée au regard du nombre d'aires de camping-cars qu'elle exploite de façon très satisfaisante en région Nouvelle-Aquitaine.

Celle-ci ayant répondu favorablement et en accord avec la tarification souhaitée par la Commune, un projet de convention d'occupation du sol et d'usage de l'aire de camping-cars a été défini.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la signature de la convention d'occupation du sol avec la Société CAMPING-CAR PARK annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Mme la Maire à signer tous les documents permettant la mise en place de ce service.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (29)**

**Pour : 27      Contre : 2      Abstentions : 0**

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20181213-  
2018\_12\_D10-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 18 décembre 2018

Affiché le 18 décembre 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.